

Fait à Nancy, le 19 Novembre



## **DÉCLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE 19 NOVEMBRE 2021 SPIP DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Monsieur le Président,

Nous nous réunissons ce vendredi pour un second comité technique en l'espace de deux semaines. Nous considérons qu'il s'agit là d'un signe de vitalité du dialogue social en Meurthe et Moselle en effet, mais nous constatons que l'actualité brûlante de nos services rend nécessaire ces temps d'échanges.

Aujourd'hui nous nous attelons à la question de la mise en place d'une nouvelle modalité de travail, le télétravail.

Les agents doivent pouvoir basculer sur cette nouvelle modalité de travail, issue d'une période transitoire exceptionnelle, à compter de la fin d'année 2021. Les enjeux sont d'importance, que ce soit en terme d'impact environnemental, ou simplement de modernisation de la fonction publique.

Nous noterons que si les terrains se préoccupent d'anticiper l'organisation des services au regard des multiples questions que peut soulever l'instauration de nouvelles modalités de travail, comme à son habitude la DAP prend son temps, considérant sans doute que nous sommes suspendus à sa suprême décision. Les terrains se débrouillent, en espérant que la DAP ne viendra pas mettre à mal le travail réalisé sur cette thématique.

La crise sanitaire de 2020 est venue bousculer l'administration, l'obligeant à doter ses personnels en matériel informatique permettant la poursuite de l'activité professionnelle à distance. C'est ainsi que dans notre service les CPIP ont fini par bénéficier chacun d'un ordinateur portable. Bel effort. Les personnels administratifs quant à eux sont encore à l'heure de la débrouille, du système D, de la récup de vieux ordi... Plus besoin de chercher la dernière roue du carrosse, elle est là : certaines de leurs missions sont pourtant bien télétravaillables, tout comme celles des CPIP. Quelle explication à ce manque de dotation en matériel, qui le temps passant se meut en manque total de considération ?

Quoi qu'il en soit et quel que soit l'avenir que nous réservent les 12 prochains mois, il n'est pas anodin de transformer des habitudes de travail, des fonctionnements d'équipe installés depuis toujours.

En effet, les questions de continuité du service public, de conciliation entre vie personnelle et professionnelle, de la nécessité de faire vivre un collectif de travail au-delà des individualités se posent. Le télétravail n'est certes qu'un « mode de travail », qui ne serait aucunement dérogatoire, toutefois nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur l'alternance des temps de travail, leur articulation, et les organisations de service. Nous défendrons le fait que les directions veillent au respect du droit à la déconnexion. Nous considérons que l'expérience du télétravail en mode plan de continuité de l'activité n'a pas forcément encore déployé l'ensemble de ses conséquences pour les agents, notamment vis-à-vis de leur santé : la mise en place du télétravail doit participer de l'amélioration globale de la qualité de vie des agents, et non devenir une source supplémentaire de risques psychosociaux. Aussi quelle que soit la qualité de nos échanges ce jour, nous souhaitons d'ores et déjà remettre la question du télétravail à l'ordre du jour d'un prochain comité technique mi 2022.

Les Représentants CGT Insertion Probation  
Comité Technique SPIP 54